



MAISONS Fleuries

INSCRIPTION ESPACES VERTS ET FLEURIS 2023

Nom

Prénom

Adresse.....

Tél. Courriel

Désire participer aux « Espaces verts et fleuris » dans le cadre de la Campagne Nationale de Fleurissement.

Date et signature

Indications précises sur le lieu de fleurissement

CATÉGORIE DE CONCOURS

- Jardin de particuliers visible de l'espace public
- Décor floral sur façade ou cour
- Appartement en immeuble collectif
- Entreprises, usines, restaurants, commerces
- Etablissements scolaires

SUR LA PARTIE NON VISIBLE DE VOTRE DOMICILE, ÉCOLE OU ENTREPRISE, AVEZ-VOUS :

- Un compost
- Un récupérateur d'eau de pluie
- Un hôtel à insectes
- Une / des ruche(s)
- Un nichoir
- Autres : à préciser

NB : La participation est entièrement gratuite.
Le présent bulletin devra être remis à la Mairie (Sorbières Culture)
Il est rappelé qu'un seul candidat par catégorie doit être retenu
pour le concours départemental.
La Mairie se réserve le droit de publier les photos des maisons fleuries.

Inscrivez-vous avant le 16 juin 2023
en remplissant le bulletin ci-dessus.

sorbières

www.mairie-sorbières.fr
04 77 01 11 42



MAISONS Fleuries

Au printemps on plante...
et Sorbiers se réinvente !

LA MUNICIPALITÉ INVITE LES HABITANTS À AMÉLIORER NOTRE CADRE DE VIE.

L'objectif est d'associer les Sorbérans au fleurissement de la commune.

Nous espérons vous compter de plus en plus nombreux
d'année en année, et pour cela, nous avons besoin de vous !

Merci pour votre investissement et votre mobilisation.

FLEURISSEZ PATERRES, BALCONS, TERRASSES ET FAÇADES.

Passionnés de fleurs, de plantes vertes et de jardinage, l'évènement « les maisons fleuries »
est fait pour vous ! Alors inscrivez-vous avant le 16 Juin 2023 !

Le bulletin de participation peut-être complété également sur le site internet :

www.mairie-sorbiers.fr

RÈGLEMENT 2023

Article 1 : Chaque participant doit s'inscrire en complétant un bulletin de participation avant le 16 juin 2023 et choisir une des catégories suivantes : Jardin de particuliers visible de l'espace public, décor floral sur façade ou cour, appartement en immeuble collectif, entreprises usines restaurants commerces et collectivités.

Article 2 : La date de passage du jury a lieu début juillet mais elle ne sera pas divulguée aux participants.

Article 3 : Les critères de notations du jury sont les suivants : intérêt, technicité (association d'espèces, travail de la terre...), environnement (par exemple ; mise en place de récupé-

rateurs d'eau, composteurs, permaculture, associations fleurs-légumes, hôtels à insectes, ruches ...). La note globale est sur 20 points.

Article 4 : Chaque participant se verra attribué une carte cadeau du magasin « Gamm Vert » lors d'une réception en Mairie à l'automne 2023.

Article 5 : Chaque participant accepte que des photos soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury. Les lauréats autorisent la publication de ces photos dans la presse locale, dans le bulletin municipal, sur le site de la commune et le Facebook de la ville.